

## Chartres, Bibliothèque municipale, ms. 161 (154) – ms. brûlé (fragments)

BURCHARDUS WORMATIENSIS, *Decretum*.

XII<sup>e</sup> siècle (début ou premier quart) ; France (Chartres ?)

Provenance : chapitre de la cathédrale Notre-Dame de Chartres

- **Etat matériel en 1890 :**

Parchemin ; 169 f. à 2 col. ; 370 x 292 mm

Décor : ornement (initiales ornées et filigranées, incipit en capitales de couleurs)

Reliure : parchemin

#### ETAT DE CONSERVATION ET CODICOLOGIE

Le manuscrit est en parchemin et se compose aujourd'hui de 156 fragments, dont plusieurs proviennent d'un même feuillet. Il n'est pas possible de reconstituer la composition des cahiers, sans doute la plupart du temps des quaternions ; deux signatures sont conservées, en bas du verso du feuillet 32 : .IIII., et dans le livre XIX, la signature .XVIII. Toutes les pages sont pour une partie plus ou moins grande effacées et illisibles ou presque, à l'exception des rubriques et des initiales à l'encre rouge. Des initiales à l'encre verte, en revanche, ne subsistent que des ombres.

Une foliotation moderne, au crayon en chiffres arabes, figure dans le coin supérieur du recto des feuillets les mieux conservés. Selon la reconstitution de leur ordre, il n'y avait pas de folio 55.

Mise en page sur deux colonnes avec les marges extérieures et inférieures plus larges. Les réglures à la pointe sèche sont visibles. Normalement, le texte à l'encre noire est scandé par les titres des chapitres, qui sont rubriqués, et par les initiales des chapitres eux-mêmes diversement décorées, alternant entre l'encre rouge et l'encre verte, d'après Delaporte 1929. 20 grandes initiales ornées, en tête de l'épître dédicatoire et des livres 2 à 20.

La copie du texte entier semble être par une seule main. Son écriture peut être assimilée à une prégothique du XII<sup>e</sup> siècle : présence de « e » avec cédille, quelques « r » rond après lettres courbes (p.ex. f. 18v, col. g, l. 3 ; f. 47r, col. g, l. 10), « s » parfois rond en fin de mot (p.ex. 28r col. g l. 39 et col. d l. 8), « x » avec jambage gauche descendant sous la ligne. On trouve, rarement, des annotations ou des corrections au-dessus du texte, faites avec une encre différente et plus claire.

#### CONTENU TEXTUEL

f. 1-169. Burchardus Wormatiensis, *Decretum*. « Multis jam sepe diebus... » (dédicace à Brunicho, prévôt de Worms). F. 161, table des chapitres des vingt livres, incomplète de la fin.

édition : PL 140, col. 537-1065 (en ligne par exemple [ici](#) et [ici](#)) à laquelle on préférera les éditions du XVI<sup>e</sup> siècle, accessibles à partir du site de la Bayerische Staatsbibliothek de Munich : édition de [Cologne, 1548](#) et de [Paris, 1549](#).

La plupart du **Liber I** (conservé à partir du chap. 129), du **Liber XX** (conservé jusqu'au chap. 76, sur 110 au total) et de la *capitulatio* (table des chapitres), qui devait se trouver à la fin du manuscrit, ont été perdus, ainsi que la reliure. Le **Liber XIX** est particulièrement abimé.

#### COMMENTAIRE :

Le *Decretum* de Burchard, évêque de Worms (+1025) est la collection systématique de droit canon (entre 1012 et 1022) qui eut le plus grand succès avant le *Décret* de Gratien au XII<sup>e</sup> siècle. Selon Rudolf Pokorny, dans Kéry 1999, plus de 80 copies en ont été conservées (plus une vingtaine de fragments). Parmi elles, seulement une dizaine sont des manuscrits d'origine française. Ceux originaires du sud de la France suivent la tradition italienne du texte, tandis que les copies du nord transmettent davantage la tradition allemande du *Decretum* (voir *infra*, pour la tradition textuelle de l'œuvre de Burchard). Vers 1100, le *Decretum* de l'évêque de Worms est connu à Angers (abbaye Saint-Aubin, seul endroit qui témoigne de la présence des deux traditions textuelles, italienne et allemande), Saint-Omer, Poitiers, Reims, Tours, Chartres, et très probablement aussi Arras. Après la parution de la *Panormia* (pas d'Yves de Chartres selon Christof Rolker, mais dépendant largement de son *Decretum*<sup>1</sup>) puis du *Décret* de Gratien, tous deux largement diffusés, l'ouvrage de Burchard, dont le contenu était largement diffusé par ces recueils plus récents, continua à être utilisé mais la demande de nouvelles copies cessa<sup>2</sup>.

L'analyse du texte du *Decretum* de Burchard de Worms transmis par le ms. 161 est intéressante pour deux raisons :

- D'une part, la disposition du texte diffère des autres spécimens du *Decretum* analysés (voir la liste de Pokorny dans Kéry, *Canonical Collections of the Middle Ages*, 1999, pp. 133-155).
- D'autre part, en considérant les déductions de Christof Rolker<sup>3</sup> on peut se demander si notre exemplaire du *Decretum* aurait pu être celui qu'Yves de Chartres a utilisé comme modèle pour rédiger son propre *Decretum* (dont le texte est disponible [en ligne](#) grâce à l'édition de Martin Brett).

Le manuscrit 161 de la Bibliothèque de Chartres présente plusieurs particularités.

Comme la plupart des copies du *Decretum*, son texte ne suit pas l'édition de Migne, PL 140, 537-1065. Celle-ci dérive de l'*editio princeps* parisienne de Jean Foucher de 1549, elle-même basée sur l'édition par Bartoldus de Questenburgh, imprimée à Cologne par Melchior de Neuss en 1548. L'édition imprimée est basée sur un petit groupe de manuscrits qui présentent un ordre des chapitres différent de la plupart des autres témoins, désigné comme l'**Ordre de Worms de type A** (Pokorny, dans Kéry, p. 134) : ce sont les manuscrits Vatican, Pal. lat. 585-586 ; Wurtzbourg, Universitätsbibl., Mp. th. f. 86 et Mp. th. f. 167. Cet ordre correspond selon toute probabilité à une tradition plus récente que celle transmise par les autres exemplaires, témoins de l'**Ordre de Worms de type B**, lui-même divisé en deux groupes : **German Group of Manuscripts** (ou aussi Ordre de Constance selon O. Meyer, « III. Überlieferung und Verbreitung des Dekrets des Bischofs Burchard von Worms », *Zeitschrift der*

<sup>1</sup> C. Rolker, *Canon Law and the Letters of Ivo of Chartres*, Cambridge, 2010 (Cambridge studies in medieval life and thought. Ser. 4, 76), pp. 248-289 ; la *Panormia*, qui dépend du *Decretum*, date probablement vers 1115 (p. 284).

<sup>2</sup> Rolker, pp. 68-69, 80-81.

<sup>3</sup> Rolker, pp. 107-114.

*Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung*, vol. 24, n° 1, 1935, p. 180), et **Italian Main Group of Manuscripts** (cf. *infra*).

G. Fransen, « Le Décret de Burchard de Worms. Valeur du texte de l'édition. Essai de classement des manuscrits », *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung*, vol. 63, n° 1, 1977, pp. 1-19, classe les manuscrits du *Decretum* de Burchard en deux groupes :

1. Les manuscrits complets, qui identifient la tradition la plus ancienne (notamment l'*Ordre de Worms de type B : German Group of Manuscripts* de Pokorny, dans Kéry).
2. Les manuscrits présentant quatre lacunes caractéristiques (ou les traces de ces lacunes) qui permettent d'identifier la tradition plus récente (i.e. *Italian Main Group of Manuscripts* de Pokorny, dans Kéry) : absence de

- Liber VIII c. 38-49
- Liber XII c. 10-20
- Liber XIX c. 109 à la fin
- Liber XX c. 57 à la fin.

En outre, Fransen nous fournit un schéma d'analyse qui montre les chapitres tels qu'ils sont indiqués dans l'édition imprimée, accompagnés du numéro des chapitres correspondants de la tradition de l'*Order of Worms Type B : German Group of Manuscripts*.

Grâce à Fransen et Pokorny, nous pouvons encore identifier d'autres points sensibles de variations ou d'omissions insérées ou non dans le *Decretum* de Burchard :

- L'*Ordo 5*
- L'*Ordo infirmorum*
- Le Concile de Seligenstadt
- La *capitulatio*, i.e. la table des chapitres

Une analyse complète du ms. 161 n'est pas possible en l'absence d'une bonne partie du premier livre, du dix-neuvième et du vingtième, ainsi que de la toute dernière partie du manuscrit. L'examen des feuillets conservés permet de tirer les conclusions suivantes :

1. **TEXTE PRINCIPAL**, i. e. le *Decretum* de Burchard de Worms, composé entre 1012 et 1022<sup>4</sup>.

Le manuscrit n'est pas classable selon la bipartition de Fransen : il suit l'ordre des chapitres donné par la tradition de l'*Ordre de Worms de type B : German Group of Manuscripts*, considéré comme celui des manuscrits les plus anciens (il a été classé dans ce groupe par Pokorny dans Kéry<sup>5</sup>, *Canonical collections*, p. 161), et pourtant il présente la lacune du **Liber VIII**, qui appartient à la tradition la plus récente, attestée par les manuscrits italiens. Le **Liber XII**, qui a traditionnellement une autre lacune entre les chapitres 10-20 de ce deuxième groupe, est en revanche complet dans le ms. 161. Bien que le **Liber XIX** soit très abîmé, nous pouvons affirmer avec certitude qu'il ne présente pas de lacunes (dont celle, typique, de l'*Italian Main Group of Manuscripts*, des chapitres après le c. 109), mais qu'il est complet, ayant les chapitres de 1 à 153. Enfin le **Liber XX** est lui aussi fortement détruit, mais parmi les quelques fragments, il est possible de reconnaître un folio contenant les chapitres 59-76, ce qui exclurait donc

<sup>4</sup> Date selon Rolker, *op. cit.* n. 1, p. 61 ; Kéry, p. 133 : avant 1023 selon Pokorny.

<sup>5</sup> Kéry, p. 135.

la présence de la lacune typique, i.e. l'absence des chapitres après c. 57. A noter : le c. 90 du Liber XX se situe au verso d'un fragment comportant les cc 17-18 du même livre.

Relevons encore un autre détail apparemment non attesté ailleurs : la présence de la première décrétale de Siricius (385), à l'origine réponse faite aux questions posées par Himerius, évêque de Tarragone (*Epistola 1, cap. 7* ; PL 13, col. 1138-1141), entre les chapitres 118 et 119 du **Liber II** :

f. 32v : *De sanctitate vitae clericorum*. ¶ Siricius papa ca[...] de calcidonense concilio. « Plurimos Christi sacerdotes atque levitas... x ...sive sit episcopus... x ...anathematis iugula[...]... x ...A cunctis.... »

Cette décrétale est reprise par Yves de Chartres dans son *Decretum* (liber VI, c. 50) sous le titre *De clericis incontinentibus*. Elle figure déjà dans les *Canones d'Abbon de Fleury*<sup>6</sup> (entre 994 et 996), sous le même titre *De sanctitate vitae clericorum* que dans le *Décret* chartrain de Burchard<sup>7</sup>.

## 2. L'ORDO 5

A la fin du **Liber III**, on trouve l'*Ordo 5* :

f. 59r-60r : *Ordo qualiter ab episcopo synodus agatur*. « [Hora diei prima ante] solis ortum eiciantur omnes... x ...Quibus expletis archidiaconus dicat : [...] »

L'*Ordo 5* a été édité et commenté par Herbert Schneider<sup>8</sup>. Le texte et sa tradition sont tous deux intéressants. La position de l'*Ordo 5* à la fin du Liber III est retrouvée par Pokorny, dans Kéry dans *l'Order of Worms Type B' : Italian Main Group of Manuscripts* (pp. 137-142), composé de trente-quatre manuscrits qui présentent les lacunes typiques des manuscrits plus récents identifiés par Franssen. L'*Ordo 5* est aussi transmis par le *Decretum* d'Yves de Chartres (à la fin du livre IV : c. 246-257) et par quelques pontificaux français, dont un des plus anciens provient de Chartres (Paris, BNF, ms. lat. 945, ms. P<sub>4</sub> de Schneider ; voir aussi Orléans, BM, ms. 144, Pontifical de Chartres adapté à l'usage d'Orléans, Chartres ?, début XIII<sup>e</sup> siècle). Selon Schneider aucun des témoins connus ne peut être considéré comme étant à l'origine de l'inclusion de l'*Ordo 5* dans le *Decretum* de Burchard, où il est absent dans les versions les plus anciennes du texte.

Schneider retient les manuscrits suivants pour son édition (liste, p. 247) :

- **Decretum de Burchard, 11 mss dont les suivants partagent des variantes avec Chartres 161 :**
  - B<sub>2</sub> Burgo de Osma, Biblioteca de la Catedral, Cod. 157
  - M Montecassino, Archivio dell'Abbazia, cod. 44
  - P<sub>1</sub> Padoue, Biblioteca del Seminario Vescovile 529
  - N Novara, Biblioteca Capitolare XXVIII (Italie centrale, XII<sup>e</sup> siècle) [notice en ligne](#)
  - F<sub>1</sub> Florence, Biblioteca Laurenziana, Plut. VII sin. cod. 1 [en ligne](#)
  - I Ivrea, Biblioteca capitolare XCIV

<sup>6</sup> La collection canonique d'Abbon est conservée par un seul manuscrit, une copie autographe d'Adhémar de Chabannes, Paris, BNF, lat. 2400 (Angoulême, début du XI<sup>e</sup> s.), cf. *Lumières de l'an mil en Orléanais. Autour du millénaire d'Abbon de Fleury* (cat. exp. Orléans, 2004), éd. A. Nottier et A. Bosc, Turnhout, 2004, p. 247-248.

<sup>7</sup> Le *Decretum* de Burchard copié à Fleury dans les années 1080 à l'instigation de l'abbé Véran ne contient pas cette décrétale de Siricius (cf. Orléans, BM, ms. 229, p. 67, colonne de gauche).

<sup>8</sup> H. Schneider, *Die Konzilsordines des Früh- und Hochmittelalters (Ordines de celebrando concilio)*, Hanovre, 1996 (Monumenta Germaniae Historica, Leges, Ordines de celebrando concilio), p. 230-257 ; édition du texte, p. 248-257.

- **Decretum d'Yves de Chartres :**

- P<sub>3</sub> Paris, BNF, ms. lat. 14315 (Chartres ? début ou 1<sup>er</sup> quart XII<sup>e</sup> siècle, selon F. Avril) ; [en ligne](#)
- V Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, Vat. Lat. 1357 (France, milieu du XII<sup>e</sup> siècle ?) ; [en ligne](#)

- **Pontificaux français :**

- P<sub>4</sub> Paris, BNF, ms. lat. 945 (Pontifical à l'usage de Chartres ; Chartres, 2<sup>e</sup> quart ou milieu du XII<sup>e</sup> siècle) ; [en ligne](#)
- P<sub>5</sub> Paris, BNF, ms. lat. 13315 (Pontifical, à l'usage de Trèves ?<sup>9</sup>) adapté à l'usage de Saint-Germain-des-Prés (France ?, XII<sup>e</sup> siècle) ; [en ligne](#)
- R Rome, Biblioteca Casanatense, ms. 1720 (A.V.20) (Pontifical cistercien, France, vers 1200).
- S Sens, Bibliothèque municipale, ms. 9 (Pontifical à l'usage de Sens, Sens, vers 1150) ; [en ligne](#)

Schneider note aussi que le texte de l'*Ordo 5* chez Yves de Chartres montre une proximité frappante avec celui transmis par le *Decretum* de Burchard conservé à Milan, Bibl. Trivulziana, Cod. 601 (Italie, 2<sup>e</sup> moitié XI<sup>e</sup> siècle, prov. S. Croce de Novara ; ms. acéphale, lacunaire et mutilé ; [notice en ligne](#))<sup>10</sup>.

L'analyse du texte abîmé de l'*Ordo 5* dans le ms. 161 de Chartres montre les variantes suivantes avec les autres manuscrits utilisés par Schneider :

- ligne 1: *[Incipit ?] Ordo qualiter ab episcopo synodus agatur* comme dans Yves de Chartres ; pontificaux P<sub>4</sub> S (*in ecclesia* manquant après [avant dans F1] *qualiter*, qui est dans tous les Burchard sauf P<sub>1</sub>)
- ligne 17: *inmanitatem* **pas de correspondance**
- ligne 44: *alloquatur* comme dans Burchard P<sub>1</sub> (?) ; Yves de Chartres P<sub>3</sub> V ; pontificaux P<sub>4</sub> P<sub>5</sub> S
- ligne 47: *exhortation* comme dans pontificaux P<sub>4</sub> P<sub>5</sub> S
- ligne 74: *itaque* manquant, comme dans tous les pontificaux
- ligne 91: *sedibus* comme dans Burchard B<sub>2</sub> M P<sub>1</sub> ; Yves de Chartres ; pontificaux
- ligne 109: *Tunc dicit [episcopus b]enedictionem* comme dans Burchard N (*Tunc dicit episcopus benedictio* [ ! selon Schneider]) et Trivulz. 601 (*Tunc dicat episcopus benedictionem*)
- ligne 112: *(a)tque vobis ad dexterum constitutis participium cęlestis tribuat regni* :
  - *atque* (au lieu de *Detque*) comme dans tous les pontificaux, variante *Et que* dans Burchard N et Trivulz. 601
  - *ut* manquant : comme dans Burchard N et Trivulz. 601 ; Yves de Chartres ; pontificaux
  - *constitutis* comme dans Burchard N et Trivulz. 601 ; Yves de Chartres ; pontificaux P<sub>4</sub> P<sub>5</sub> S
  - *cęlestis* comme dans pontificaux P<sub>5</sub> S ;
  - *tribuat regni* comme dans Yves de Chartres et pontificaux P<sub>4</sub> P<sub>5</sub> S
- ligne 114: *constitucionem* **pas de correspondance**

<sup>9</sup> V. Leroquais, *Les pontificaux manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1937, II, p. 184 note l'étroite parenté du lat. 13315 avec un pontifical de Reims, Rouen, BM, ms. 370 (A. 34) : le nom de lieu gratté de l'église ne serait-il pas plutôt Troyes ?

<sup>10</sup> Schneider, p. 36 et n. 109, p. 240 n° 11.

- ligne 138: *deputata* comme dans Burchard F<sub>1</sub> I N
- ligne 138-9: *concludere* comme dans Yves de Chartres et pontificaux P<sub>4</sub> P<sub>5</sub> S
- ligne 139: *repscimus* comme dans Yves de Chartres et pontificaux P<sub>4</sub> P<sub>5</sub> S
- ligne 143: *traxerit nos* comme dans Yves de Chartres et pontificaux P<sub>4</sub> P<sub>5</sub>
- ligne 158: *dicat* comme dans Yves de Chartres et pontificaux P<sub>4</sub> P<sub>5</sub> S

De cette analyse, nous pouvons tirer les informations suivantes : il y a quelques variantes non attestées ailleurs, très peu de correspondances avec les spécimens du *Decretum* de Burchard (5 récurrences comme dans N, dont 4 – au moins – partagées avec Trivulz. 601 ; une partagée avec B<sub>2</sub> M P<sub>1</sub> ; une partagée avec F<sub>1</sub> et I ; et 1 douteuse dans P<sub>1</sub>), mais beaucoup plus de variantes partagées avec les exemplaires du *Decretum* d'Yves de Chartres (10, dont le titre) et les pontificaux français (14 avec P<sub>5</sub> ; 14 avec P<sub>4</sub> S ; 3 avec R).

### 3. ORDO INFIRMORUM

Apparemment – pour autant que l'on puisse le déduire des fragments conservés – ce texte (qui pouvait être ajouté en tête du **Liber XVIII**) n'était pas présent dans le ms. 161.

### 4. CONCILE DE SELIGENSTADT

Ce texte se trouvant habituellement à la fin du **Liber XX**, non conservée pour le ms. 161 de Chartres, nous ne savons pas s'il était inclus ici.

### 5. CAPITULATIO

La table des chapitres, ou *capitulatio* se trouve habituellement au début de chaque livre. Dans le ms. 161 elle devait se situer, selon OMONT, 1890 à la fin du manuscrit, après le **Liber XX**, à partir du f. 161, un emplacement qui n'est connu d'aucun autre exemplaire du *Decretum* de Burchard, selon les informations sur les manuscrits fournies par Pokorny, dans Kéry<sup>11</sup>. Trois fragments, se reportant aux livres I, III et IV, en ont été conservés. Cette *capitulatio*, écrite à l'encre noire, énumère les titres des chapitres, qui ne sont pas systématiquement numérotés, en continu, les uns après les autres, alors que dans la plupart des spécimens du *Decretum* que nous avons vus, ces titres sont disposés en colonne.

## LE MS. 161 ET LA QUESTION DU *DECRETUM* DE BURCHARD UTILISÉ PAR YVES DE CHARTRES

Analysons maintenant ce que Christof Rolker dit du manuscrit du *Decretum* de Burchard qu'Yves de Chartres a dû copier lors de la composition de son œuvre du même nom<sup>12</sup>. Rappelons brièvement quelques éléments de sa biographie. Il n'est pas certain qu'il ait étudié vers 1060 le droit avec Lanfranc à l'abbaye du Bec en Normandie (aujourd'hui département de l'Eure, au sud-ouest de Rouen), comme l'affirme Robert de Thorigny. A Beauvais, Yves de Chartres devient le premier abbé de Saint-Quentin, abbaye fondée en 1067. En 1090 il est consacré évêque de Chartres par Urban II à Capoue ; vers 1094

<sup>11</sup> Dans les éditions de Cologne, 1548 et Paris, 1549, l'*Index capitulorum* des vingt livres figure en tête, entre la préface (l'épître dédicatoire) et le début du livre I.

<sup>12</sup> Cf. note 1.

il travaille à son propre *Decretum* dont il dut entreprendre la compilation dès ses années à Saint-Quentin de Beauvais<sup>13</sup>.

Voici les correspondances entre les livres de Burchard et Yves, selon le tableau fourni par Rolker<sup>14</sup> (B = Burchard ; Y = Yves ; L = livre ; c = chapitre) :

L 1 B	=	L 5 Y
L 2 B	=	L 6 Y
L 3 B	=	L 3 Y
L 4 B	=	L 1 Y
L 5 B	=	L 2 Y
L 6 B	=	L 10 Y
L 7 et 17 B	=	L 9 Y
L 8 B	=	L 7 Y
L 9 B	=	L 8 Y
L 10 B	=	L 11 Y
L 11 B	=	L 14 Y
L 12 B	=	L 12 Y
L 13 B	=	L 4 Y
L 14 B	=	L 13 Y
L 15 B	=	L 16 Y
L 18 et 19 B	=	L 15 Y
L 20 B	=	L 17 Y

Selon Pokorny, dans Kéry 1999, l'exemplaire du *Decretum* de Burchard que possédait Yves au moment de la rédaction de son *Decretum* devait s'inscrire dans la tradition de l'*Order of Worms Type B : German Group of Manuscripts* car la copie d'où il tire les chapitres de Burchard doit avoir été complète. Ainsi, le *Decretum* d'Yves n'a pas, dans son Liber VIII, la lacune caractéristique des manuscrits italiens de Burchard (L 8 B, c 38-49 = L 7 Y, c 57-67). Dans le ms. 161, en revanche, les chapitres 39-48 du Liber VIII sont absents et, comme dans d'autres manuscrits *deteriores*, les c 38 et 49 ont été fusionnés en un seul canon.

Rolker, 2010 dit au sujet de l'exemplaire du *Decretum* de Burchard pris comme modèle par Yves<sup>15</sup> :

1. Il était censé être complet, avec une séquence de chapitres à peu près standard (cf. *Order of Worms Type B : German Group of Manuscripts*) ;
2. à l'exception de quelques endroits où il devait non pas suivre la version standard, mais être en accord avec la version de Vatican, Pal. lat. 585-586, Wurtzbourg Universitätsbibl. Mp. th. f. 86 et Mp. th. f. 167 (cf. *Ordre de Worms de type A*).
3. L 10 B, c 37 (qui correspond à L 11 Y, c 62) vient d'une copie qui suivait l'ordre du Vatican Pal. lat. 585-586 ; **la comparaison avec le ms. 161 est impossible car ce passage de texte y est illisible.**

<sup>13</sup> Rolker, *op. cit.* n. 1, p. 9, 144-145

<sup>14</sup> Rolker, *op. cit.* n. 1, p. 107 note 113.

<sup>15</sup> Rolker, *op. cit.* n. 1, p. 110-112.

4. L 11 B, c 70 (qui correspond à L 14 Y, c 118) vient d'une copie qui suivait l'ordre du Vatican Pal. lat. 585-586 ;  **dans le ms. 161, le texte semble y correspondre aussi, mais le texte est très peu lisible.**
5. L 20 B, c 8a (qui correspond à L 17 Y, c 19) vient d'une copie qui suivait l'ordre du Vatican Pal. lat. 585-586 ;  **dans le ms. 161 cette partie du Liber XX semble être détruite.**
6. Il est donc plus probable que l'exemplaire d'Yves dépendait de la tradition allemande que de la tradition italienne, car presque tous les *codices* complets sont allemands. Parmi les mss complets d'origine française, les mss Saint-Omer, BM, 194 ; Vat Reg lat 979 et Durham CL B.IV.17 sont probablement basés sur un modèle germanique ; ils n'ont pas l'*Ordo 5*. Une exception dans le contexte italien est Parme, Bibl. Palatina, Parm. 3777 dont le texte est complet.
7. La tradition italienne présente des lacunes typiques (cf. *supra*) que le Burchard d'Yves n'avait certainement pas.
8. En revanche, celui-ci devait contenir du matériel supplémentaire et un certain nombre de canons en résonance avec la tradition italienne, surtout en ce qui concerne l'*Ordo 5*. L'exemplaire d'Yves provient d'un manuscrit possédant le passage L 3 B, c 15a (qui correspond à L 3 Y, c 18) que l'on retrouve normalement dans la tradition italienne dans un bon nombre de *codices* contenant l'*Ordo 5* :  **cette particularité est aussi attestée dans le ms. 161, f. 40v.**
9. L'exemplaire d'Yves avait une version augmentée de L 1 B, c 21 (qui correspond à L 5 Y, c 75), qui est typique du groupe de Milan ;  **dans le ms. 161 ce passage ne peut être vérifié car la première partie du Liber I manque.**
10. Kölzer<sup>16</sup> a constaté que le Burchard d'Yves devait contenir des versions interpolées de L 3 B, cc 178-179, trouvées dans des copies italiennes et espagnoles proches de Vat. Lat. 1355 :  **dans le ms 161 on peut voir cette particularité f. 52v.**
11. Dans de nombreux *codices* italiens L 2 B, c 23 se trouve entre cc 18-19, un détail repris par Yves dans son *Decretum* ;  **ce c 23 se trouve aussi dans le ms. 161 avant le c 19 (cf. f. 25v, vue 2 : quelques bribes de la rubrique et du texte de c 23).**
12. La forme du concile de Seligenstadt est dérivée d'un ms. italien ou allemand, et non pas d'un manuscrit français appartenant à la tradition du ms. de Saint-Omer ;  **la fin du Liber XX manquant dans le ms. 161, nous ne savons pas si ce texte y figurait.**

En 2010 Rolker émettait l'hypothèse que le *Decretum* d'Yves dérivait, ou de deux copies du *Decretum* de Burchard, l'une complète et l'autre avec les formes italiennes typiques, ou alors d'une seule copie qui combinait déjà les particularités des traditions italienne et allemande. Aujourd'hui (2021) il

---

<sup>16</sup> T. Kölzer, « Prolegomana », dans *Collectio canonum Regesto Farfensi inserta*, éd. T. Kölzer, Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana (Monumenta Juris Canonici, series B, vol. 5), p. 59-62.

privilégie cette seconde hypothèse<sup>17</sup> : il est probable qu'Yves, en composant son *Decretum*, ait eu devant lui le même exemplaire de Burchard que le copiste du ms 161, un exemplaire qui dépend d'un *Decretum* de Burchard italien dans lequel certaines lacunes caractéristiques avaient déjà été comblées, grâce à des manuscrits présents en Italie qui transmettaient la tradition germanique du texte.

En 1090, Yves de Chartres a été contraint d'aller en Italie pour y être consacré évêque de Chartres par le pape Urbain II, résidant alors à Capoue ; sa présence chez Urbain II en novembre 1093 est de nouveau attestée. Nous n'excluons pas que ce fut lors de ses voyages en Italie, qu'il ait pu y acquérir un tel exemplaire, italien<sup>18</sup>, du *Decretum* de Burchard. Cette hypothèse correspond à la conclusion de Rolker qu'en 1094, Yves dut disposer d'une copie de Burchard<sup>19</sup>.

## DÉCORATION

A l'origine, 20 grandes initiales ornées, en tête l'épître dédicatoire et de chaque livre du *Decretum* à partir du livre 2. La première est connue par une photographie en noir et blanc (f. 1r B) ; celle du livre 20, f. 157r (ou plutôt f. 157v ?) a disparu dans l'incendie. Les initiales des livres 2 à 19 (en gras, les mieux conservées) se situent aux ff. 25r E, 40r E ; **60v B**, 68r C, **72 I**, 77r C, **80r H**, 86v N, **92r U**, **100v Q**, **108r U**, 111r Q, **112v N**, **114r E**, **119v S**, 123r M, 130r C ?, 132v H ?

Initiales dessinées à l'encre rouge (dont le cadre) et brune (dont les rinceaux). Les différents éléments – cadres des lettres, rinceaux, bagues (triples aux ff. 77r, 119v), éléments animaliers et végétaux – se détachent en réserve sur le fond peint en rouge, bleu et jaune ; lorsque les cadres des lettres sont fendus ou charpentés, parties évidées peintes en bleu. Les rinceaux s'achèvent en larges feuilles souples, lobées et vues de profil, ombrées de traits et s'enroulant mollement autour des montants de la lettre ou s'entrelaçant aux rinceaux.

De nombreuses lettres partiellement zoomorphes : masque hirsute engoulant la haste f. 72r. ; à têtes de dragon (tirant la langue, en rouge, ff. 68r et 77r) ; corps de la lettre formé partiellement par de beaux dragons : ff. 80r, 92r (à tête humaine), 108r (tête au long bec crochu), 119v (deux dragons pour former le S). Le corps de ces hybrides est modelé par des hachures (tête, cou, rangées de pois sur le ventre) et l'aile, traversée par un ruban orné de pointillés.

L'initiale N du f. 112v par une autre main : formes plus chétives, corps de la lettre (jaune) et rinceaux maladroits (rouge et bleu) peints sur fond de parchemin.

Les initiales ornées sont suivies, le plus souvent sur la largeur restante de la colonne, de l'*initium* du texte écrit en grandes capitales à l'encre rouge, bleue et verte ( ? couleur disparue, dont ne restent que des ombres brunâtres), alternant le plus souvent par ligne (par lettre, ff. 1r et 25r).

Explicit et incipit à l'encre rouge en capitales rustiques.

Chaque chapitre est introduit par une rubrique et une initiale de couleur, en alternance rouge et verte (couleur très fanée, cf. surtout f. 109r, et ff. 113r, 121r, 123r, 131r...), adoptant des formes très variées. Certaines se rattachent encore au XI<sup>e</sup> siècle : lettres fourrées (traits ou pois de couleur ocre jaune) et / ou pommetées (ex. E, f. 130v) ; barre horizontale du A parfois fendue (ex. f. 78v) ; montant gauche du

<sup>17</sup> Nous remercions M. Rolker d'avoir partagé avec nous ses idées et les nouveaux résultats de ses études, ainsi que d'avoir lu et corrigé la partie concernant le contenu textuel du ms 161.

<sup>18</sup> Selon Christof Rolker, la forme du nom de l'auteur en tête de l'ouvrage, « Broc(a)rdu », pourrait suggérer un modèle italien pour le ms. 161.

<sup>19</sup> Rolker, *op. cit.* n. 1, p. 140.

A formé par deux spirales inversées (ex. ff. 28v, 36v ; structure proche dans [Chartres, BM, NA 4, f. 19r](#), *Martyrologe-nécrologe* de la cathédrale de Chartres, vers 1026-1028), ou doublé par un trait courbé plus petit entre les deux montants : voir de semblables lettres A dans des manuscrits provenant de l'abbaye normande du Bec (ex. Cambridge, Trinity College, MS B.16.44 et [Paris, BNF, lat. 12211](#)). D'autres lettres sont ornées de filigranes rouges, très simples mais qui font penser à une date plus tardive (ex. ff. 32v, 33v, 114v, 135v). Exceptionnellement, l'initiale au début de l'Ordo 5 (f. 60r) est tracée à l'encre noire à filigranes rouges. A noter aussi : la *cauda* du Q inscrite dans le corps de la lettre, et des lettres à l'extrémité ornée d'un petit motif végétalisé.

Le rouge utilisé pour la rubrique (plus orangé : minium ?) diffère (parfois seulement ?) de celui utilisé pour les initiales (vermillon ?).

Le manuscrit a très probablement été enluminé à Chartres. Pour Yves Delaporte (1929, p. 24) sa « décoration rappelle celle du manuscrit 151, avec plus de richesse et moins de goût », ce dernier provenant de Saint-Père-en-Vallée (détruit, aucune reproduction connue) ; il datait les deux *codices* de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

Les formes végétales souples, les beaux dragons, l'ensemble de chaque initiale se détachant sur des fonds peints de plusieurs couleurs, rapprochent le ms. 161 de trois autres manuscrits provenant de de Saint-Père-en-Vallée qui contiennent des initiales ornées très proches entre elles : en particulier Rome, Bibl. Angelica, ms. 1086 (f. 1 ; fin du XI<sup>e</sup> ou début du XII<sup>e</sup> siècle)<sup>20</sup> et [Troyes, BM, ms. 894](#) (vers 1120-1130), ainsi que [Chartres, BM, ms. 54](#). La parenté la plus grande existe avec le ms. 495 de Chartres (Bible provenant de Saint-Etienne de Dreux, avant 1116), à en juger de la notice d'Yves Delaporte (1929, p. 21) et des photographies anciennes. L'initiale T du [vol. 2, f. 77](#) de cette Bible est à son tour proche de la première initiale ornée du [BNF, latin 14315, f. 3](#), E : ce ms. provient de Saint-Victor de Paris mais contient un texte chartrain, le *Decretum* d'Yves de Chartres, et fait partie des manuscrits dont l'origine, chartraine ou parisienne, reste incertaine. L'ornementation des ailes de dragons, dans ces deux derniers manuscrits et le ms. 161, se retrouve dans les initiales ornées du [Chartres, BM, ms. 138](#), qui se distinguent toutefois par des motifs végétaux plus volumineux et plus étirés.

Les initiales ornées du ms. 161 semblent encore témoigner des influences normandes que François Avril a relevées vers 1100 pour des manuscrits de Saint-Père-en-Vallée de Chartres<sup>21</sup> : voir les initiales de [Rouen, BM, ms. 8 \(A.6\)](#) (seulement à l'encre rouge ; Bible, Jumièges, 4<sup>e</sup> quart du XI<sup>e</sup> siècle) et de [Rouen, BM, ms. 233](#) (Y.21) (Collectaire, Rouen, Saint-Ouen, vers 1090 ; cf. ff. 20r et 67r).

## CONCLUSION

Bien que le ms. 161 de Chartres soit très proche d'une hypothétique copie du *Decretum* de Burchard qui aurait combiné les traditions germaniques et italiennes, il ne peut certainement pas avoir été l'exemplaire de travail d'Yves lors de la rédaction de son propre *Decretum*. En effet, le ms. 161, bien que possédant un ordre des chapitres à peu près standard, possède néanmoins la lacune du **Liber VIII** que le texte du *Decretum* burchardien d'Yves ne présentait pas. Cependant, certaines particularités sont communes au ms. 161 et au *Decretum* d'Yves : l'inclusion de la première décrétale de Siricius (ici intégrée entre les chapitres 118 et 119 du **Liber II**, alors que dans le Burchard qui fut l'exemplaire de

<sup>20</sup> F. Avril, « Notes sur quelques manuscrits bénédictins normands du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle (suite) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, 77, 1965 (p. 209-248), p. 237-246.

<sup>21</sup> F. Avril, 1965, *loc. cit.* note précédente ; F. Avril, dans *Les Royaumes d'Occident*, Paris, 1983 (Univers des formes. Le monde roman, 1060-1220) p. 191.

travail d'Yves elle avait sans doute été ajoutée en marge<sup>22</sup>) ; la correspondance de L 11 B, c 70 avec L 3 B, c 15a, dont le chapitre 15a est une variante du chapitre 15 standard ; les versions interpolées de L 3 B, cc 178-179 ; la présence de l'*Ordo 5* (ici à la fin du **Liber III**) dont plusieurs variantes sont communes avec le *Decretum* d'Yves et avec les pontificaux français du XII<sup>e</sup>- début du XIII<sup>e</sup> siècle et parmi lesquels on compte deux pontificaux de Chartres et un de Sens (siège métropolitain dont dépendait Chartres) : tout indique une relation étroite possible entre le Burchard de Chartres et Yves.

L'écriture et la décoration situent le ms. 161 au début du XII<sup>e</sup> siècle. Il est donc postérieur à la composition du *Decretum* par Yves vers 1094, alors évêque et installé à Chartres, mais peut-être antérieur à sa mort le 23 décembre 1115. Il a l'aspect d'un manuscrit de prestige : il semble être parmi les spécimens les plus richement enluminés du *Decretum* de Burchard et ne présente guère de signes d'utilisation, mises à part quelques très rares annotations et corrections interlinéaires. Tout concourt à penser que le ms. 161 de Chartres, tel un monument mémoriel, devait conserver, dans une copie de luxe, le souvenir de l'exemplaire de travail d'Yves, qu'on imagine volontiers annoté, fort usé, voire découpé pour composer son propre *Decretum*<sup>23</sup> – et, de ce fait, pas conservé.

## PROVENANCE

Chapitre de la cathédrale de Chartres :

La plus ancienne attestation du ms. à la bibliothèque du chapitre figure dans la liste des manuscrits vus par Pierre Pithou en 1579 : « Brocardi Wormatiensis Collectio decretorum » ([Paris, BNF, Dupuy 673, f. 35](#), n° 10). Pithou le mentionne avec d'autres exemplaires très anciens de Burchard, à Troyes, Besançon et Bordeaux : « Exemplar vetustissimum Burchardi in bibliotheca ecclesiae Carnotensis, Tricassinae, Vesuntinae, Burdigalensis. » (J. H. Böhmer, *Corpus iuris canonici*, Magdebourg, 1747, dans « Appendix synopseos historicae virorum clarorum qui praeter Gratianum canones et decreta ecclesiastica collegerunt, opera et studio Petri Pithoei », col. 1239).

Liste des manuscrits à la bibliothèque du chapitre, copiée par Augustin Dupuy [avant 1594] : « n° 33 [32] Brocardi, Wormatiensis episcopi, ad Brunonem libri XX. ius continet : De potestate et primatu sedis apostolicae; fol. Ibidem. » ([Paris, BNF, Dupuy 673, f. 133v](#)).

Catalogues du XVII<sup>e</sup> siècle :

- de Le Tonnelier, dans [Paris, BNF, Arsenal 4630, f. 225](#) (vers 1675), [n°25] : « Brocardi Wormacensis decretum 12. saec. » ;
- dans [Paris, BNF, fr. 20842, f. 154](#) : « Armario 3° Tabula 1a. F. 24. Burcardi seu Brocardi Wormatiensia Decretum libris 20 in fol.° 1000 » ; voir aussi au [f. 121-1](#).

Catalogue de 1752, Chartres, BM, ms. 1171, cote : 28.in folio « Brocardi Episcopi Wormatiensis Decreti libri XX de Sacramentis et de Potestate Ecclesiasticam, 1 vol. In fol. Manuscripta saeculi undecimi no 28. ».

<sup>22</sup> Merci à Joanna Frońska pour cette observation judicieuse.

<sup>23</sup> M. Brett, « The sources and influence of Paris, Bibliothèque de l'Arsenal 713 », *Proceedings of the Ninth International Congress of Medieval Canon Law Munich, 13-18 July 1992*, éd. P. Landau et J. Müller, Città del Vaticano, 1997 (Monumenta iuris canonici. Subsidia 10), p. 149-167, ici p. 156, cité par Rolker, p. 145 n. 104.

Catalogue resté manuscrit de Charles-Claude-François Hérisson (1816), conservé par le ms. 1715 de la BM de Chartres, cote topographique<sup>24</sup> : « 2 / A n° 6 » et cote reprise par le catalogue imprimé de 1840 « 154 ».

## BIBLIOGRAPHIE

M. CHASLES et L.-M.-A. ROSSARD DE MIANVILLE, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Chartres*, Chartres, 1840, p. 139-40.

« Très-beau manuscrit », daté du XI<sup>e</sup> siècle.

L. BETHMANN, « Handschriften der Stadtbibliothek in Chartres », *Archiv der Gesellschaft für Ältere Deutsche Geschichtskunde*, 8, 1843, (p. 385-391) p. 388.

H. OMONT, A. MOLINIER, C. COUDERC, E. COYECQUE, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XI, Chartres, Paris, 1890, p. 84.

Y. DELAPORTE, *Les manuscrits enluminés de la bibliothèque de Chartres*, Chartres, 1929, p. 23, n° LVIII.

Rapproche la décoration de ce manuscrit de celle du ms. 151.

J. de GHELLINCK, *Le mouvement théologique du XII<sup>e</sup> siècle : études, recherches et documents*, Paris, 1948, p. 425, n. 4.

L. KERY, *Canonical Collections of the Early Middle Ages (ca. 400-1140): A Bibliographical Guide to the Manuscripts and Literature*, Washington, 1999 ("Mss of the *Decretum* Burchardi according to R. Pokorny", p. 134-148) p. 135.

Dans la liste des manuscrits publiée « according to R. Pokorny », ms. classé dans le groupe 'Ordre de Worms', Type B : groupe de mss allemands.

C. J. ROLKER, *Canon Law and the Letters of Ivo of Chartres*, Cambridge, 2010, p. 69 n. 108, 110 et n. 127.

→ Cité parmi les mss originaires de la France du Nord du *Decretum* de Burchard et appartenant à la tradition « allemande » du texte.

---

<sup>24</sup> Merci à Veronika Drescher, qui interprète cette cote comme désignant le ms. dans le 2<sup>e</sup> meuble, n° 6 sur l'étagère A.